



**DIRECTION DES CLIENTS
PROFESSIONNELS**

SARL LAV 63
ROUTE DE VOLVIC
63530 ENVAL

Vos informations client

► **Votre référence client :**

300 000 140 257

► **Lieu de consommation :**

LAV 63
ROUTE DE VOLVIC
63530 ENVAL

Gaz naturel :

Installation : 0000198856
PCE : 17173516585091
Profil et CAR : P12 000 000 047 014

► **Autres informations :**

Siret :
35196010900012

Vos contacts utiles

► **Services Clients :**



Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00
tel. 0969 398 585*



clientpro@contact.engie.com
pro.engie.fr



ENGIE
Service clients professionnels
TSA 15702
59783 LILLE CEDEX 9

► **Dépannage 24H/24 :**

Gaz naturel : 0800 47 33 33**

*Appel Non Surtaxé

**Service & appel gratuits

Vos prochaines échéances

► **Prochaine facture :**

vers le 04 décembre 2023

► **Prochain relevé :**

vers le 04 décembre 2023

Avec la facture en ligne, dès l'émission de votre facture, vous pouvez la consulter et la télécharger à tout moment depuis votre Espace Client.



MONTANT TTC prélevé le 20 octobre 2023

654,09 €

Cette facture est basée sur une télé-relève de vos consommations.

■ gaz naturel	493,41 €
total hors toutes taxes	493,41 €
Taxes et contributions	56,86 €
total HTVA	550,27 €
TVA à 5,50 % calculée sur 43,03 €	2,37 €
TVA à 20,00 % calculée sur 507,24 €	101,45 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	103,82 €
total TTC	654,09 €
montant à prélever	654,09 €

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

Détails au verso ->

Trop chaud dans votre local ? Trop cher de climatiser ?



ENGIE Professionnels vous présente son partenaire Cool Roof France ⁽¹⁾, qui propose aux professionnels ayant une toiture de 200m2 ou plus de bénéficier d'une solution astucieuse pour rafraîchir leur local en été. Le concept : 2 couches de revêtement posées sur la toiture de votre local professionnel, qui permettent de faire diminuer la température intérieure d'environ 6 degrés, et réduire votre consommation de climatisation jusqu'à 40%. ⁽²⁾

Ce revêtement biosourcé et made in France agit en réfléchissant la lumière et la chaleur naturellement. C'est une solution efficace, économique, écologique et durable 20 ans.

Si vous faites partie des 50 premiers clients passant commande, vous pouvez bénéficier d'une réduction de -10% sur le prix de vos travaux !

⁽³⁾Retrouvez toutes les infos et faites votre [demande en ligne](#) ou contactez le 09 77 42 12 61.

(1) Cool Roof France, SAS au statut ESS (Entreprise Sociale & Solidaire), spécialisée dans les solutions de cool roofing, au capital social de 100000€ et au siège social et laboratoire situé rue de Domblans 29590 Le Faou, immatriculée au RCS de Quimper sous le numéro 812 775 443.

(2) Réduction de consommation d'électricité constatée pour la climatisation du magasin Brico Dépôt à Brive (19) suite aux travaux de coolroofing réalisés par Cool Roof France. Exemple ne constituant pas une promesse d'économies qui dépendent de la situation réelle de chaque professionnel.

(3) Dans le cadre du partenariat ENGIE x Cool Roof France, une réduction de -10% hors taxes est accordée par Cool Roof France sur le prix des travaux de revêtement réfléchissant de toit pour un devis de solution Cool Roof signé avec Cool Roof France entre le 1er avril et le 31 octobre 2023, aux 50 premiers professionnels passant commande pour des travaux sur une surface de toit supérieure ou égale à 200 m², sous réserve de faisabilité technique. Réduction non cumulée avec d'autres réductions, et non valable pour le simple achat de produits réfléchissants Cool Roof sans signature d'un devis de travaux avec Cool Roof France.

Pour mieux comprendre votre facture

Vous trouverez au verso le détail de vos consommations et de votre facturation (totaux hors taxes, par TVA et toutes taxes comprises).

Découvrez le site www.engie.com

Vous y trouverez nos offres et des informations sur l'énergie (marché, solutions pour une meilleure utilisation).

Pour être facturé au réel

Les clients équipés d'un compteur communicant en gaz sont facturés sur la base de leur consommation réelle relevée par télé-relève.



Votre contrat d'énergie

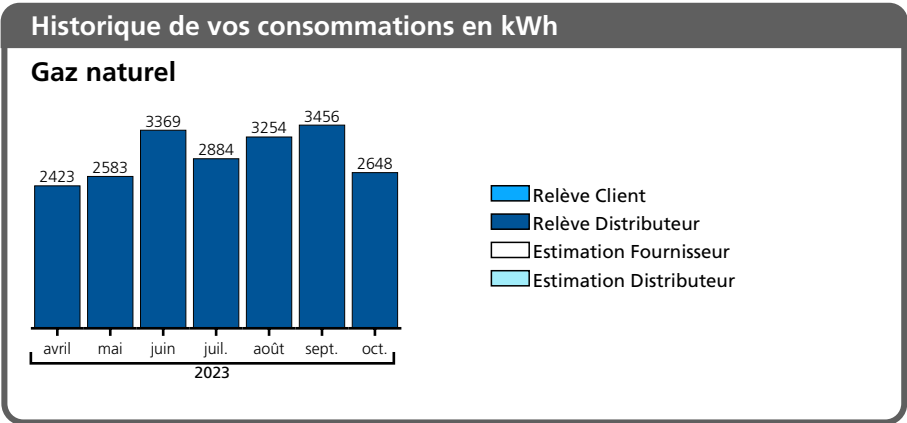
- **Gaz naturel : Votre offre de fourniture de gaz naturel offre de marché**
- Votre contrat arrive à échéance le 31/01/2025. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
 - Compteur communicant.
 - Tarif d'acheminement T2

Gaz naturel	n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso m3	coefficient conversion	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement (*) du 03/08/23 au 02/10/23 sur la base de 18,58 euros HT par mois							222,95	37,26	5,5%
Consommation du 03/08/23 au 02/09/23	198	19325	19651	326	10,60	3456			
Consommation du 03/09/23 au 02/10/23	198	19651	19898	247	10,72	2648			
- Consommation TQ1 du 03/08/23 au 02/10/23						6104	0,07473	456,15	20,0%

Taxes et Contributions	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Contribution tarifaire d'acheminement			5,77	5,5%
TICGN* du 03/08/23 au 02/10/23	6104	0,00837	51,09	20,0%

Services et prestations techniques	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Espace Client			Gratuit	
Fact. électronique - abonnement			Gratuit	

Total de votre facture	Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 5,5%	Total TVA au taux de 20,0%	TOTAL TTC en euros
	550,27	2,37	101,45	654,09



Historique de votre facturation en €

Année	Mois	Montant TTC (€)
2022	déc.	414,92
2023	fév.	538,91
	avril	664,32
	juin	638,66
	août	657,36
	oct.	654,09

Montants TTC, services compris

Comprendre votre facture

Les taxes et contributions liées à l'énergie

Détail des renvois sur votre facture :

(0) Abonnement : comment est calculé son prix ?

Ce prix mensuel est calculé à partir de votre abonnement annuel sur la base d'un mois de 30 jours et arrondi au centime d'euro le plus proche. L'abonnement est facturé en fonction du nombre de jours réels facturés.

Exemple : sur la base d'un abonnement de 190 € HT par an, vous paierez en janvier (31 jours) $190 \times (31/365) = 16,14$ € HT.

Nos prix de quantité gaz incluent la contribution au tarif spécial de solidarité gaz

* TICGN : Taxe Intérieure sur les Consommations de Gaz Naturel.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

Payée sur les débits, elle s'applique à l'abonnement, la consommation, les prestations, les contributions et taxes locales d'électricité.

Contribution tarifaire d'acheminement (CTA) :

Tous les clients y sont assujettis. Pour le gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement ; pour l'électricité sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage. Cette taxe est reversée à la caisse nationale des industries électriques et gazières.

Taxes sur la consommation d'électricité :

Ces taxes sont appliquées à toutes les ventes d'électricité en France. Depuis le 01/01/11, elles sont calculées sur la base de la consommation facturée du prix national 0,0008 EUR multiplié par un coefficient (8,0000 pour la commune et 4,0600 pour le département).

Le prix appliqué qui en résulte est indiqué dans la colonne prix unitaire HT en euros.

Contribution :

La contribution aux charges de service public de l'électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

La commercialisation et la distribution de l'énergie

Le fournisseur :

ENGIE est votre fournisseur d'énergie qui commercialise des offres à prix de marché de gaz naturel et d'électricité. C'est votre interlocuteur unique pour toutes les questions liées à votre contrat d'énergie.

Le distributeur :

Son rôle est notamment d'assurer la distribution de l'énergie et l'entretien des réseaux.

Il intervient, par exemple, lors du raccordement de votre local au réseau et lors du relevé des compteurs.

La facturation

La facture basée sur index estimé :

Les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel et par le distributeur pour l'électricité. Ces estimations sont calculées en fonction d'un historique de vos consommations.

Pour les compteurs communicants électricité et GAZ les relevés de compteur sont effectués par votre distributeur par télérelève.

Pour les compteurs non communicants électricité, vous devez effectuer un auto relevé et le communiquer à Enedis.

Pour les compteurs non communicants Gaz les relevés de compteur sont effectués par GRDF. Si vous êtes absent lors du passage du technicien, les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. Merci de nous signaler toute modification de vos coordonnées bancaires.

Facture n° 20039861778 du 05/10/23

SARL LAV 63

Réf. de votre compte : 300000140257

Réf. Unique de Mandat : 00PEG0324647

Id. Créancier SEPA : FR03RAP002381

montant TTC

654,09 euros

prélevé le :

20/10/2023

(date limite de paiement)

Titulaire du compte

SARL LAV 63

Références du compte

nom de la banque

IBAN

CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET LIMOUSIN FR76 1871 5002 0008 0034 8606 376
- AG CLERMONT FERRAN

Comprendre votre facture

Les moyens de paiement

Différents modes de paiement s'offrent à vous.

- **La mensualisation** : le règlement de vos factures se fait tous les mois, par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Votre budget énergie est ainsi lissé sur l'année.
- **Le prélèvement automatique** : pour y souscrire, rendez-vous dans votre espace client à la rubrique « contrat et services » pour remplir votre formulaire en ligne.
- **La carte bancaire** : disponible dans votre espace client sur paiement.pro.engie.fr ou appelez le numéro dédié 09 77 405 405 (prix d'un appel local non surtaxé).
- **Le règlement par TIPSEPA** : retournez daté et signé votre TIPSEPA pré-rempli à l'adresse indiquée.
- **Le chèque** : joindre votre chèque au coupon de paiement non signé.

Pour modifier votre mode de paiement, appelez votre Service Clients (numéro indiqué en 1^{ère} page de votre facture dans le bloc « Vos contacts utiles »).

Taux d'intérêt appliqué en cas de retard de paiement : 14,50%, indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 euros HTT

En cas de réclamation et de litige

Toute réclamation peut être adressée à votre service clients à travers le formulaire en ligne sur le site pro.engie.fr ou par courrier : ENGIE - Service Clients Professionnels - TSA 15702 - 59783 LILLE CEDEX 9

En cas d'insatisfaction à notre courrier de réponse ou bien d'absence de retour, vous pouvez contacter le médiateur de la consommation pour le Groupe ENGIE. Il faut avoir eu recours préalablement aux deux premiers niveaux de réclamation, et ne pas être satisfait par la solution apportée.

L'accès au médiateur est libre et gratuit. Huit valeurs, dont celles d'impartialité et de respect du contradictoire, guident ses interventions. Il est signataire de la Charte des Médiateurs de services au public. Il doit être saisi par écrit :

Via internet : engie.com/mediateur ou par lettre simple à l'adresse suivante :

Médiateur de la consommation pour le Groupe ENGIE - TSA 27601 - 59973 TOURCOING Cedex

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Énergie - Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09 ou www.mediateur-engie.com

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.energie-info.fr ou au numéro 0 800 112 212 (service & appel gratuits).